

Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ?

Déclaration du groupe de la Mutualité

Deuxième espace maritime mondial grâce à ses territoires ultra-marins, la France porte une grande responsabilité pour préserver et pérenniser les richesses maritimes.

Les mers et océans jouent aujourd'hui un rôle multiple comme ressource alimentaire, énergétique, voies de transport ou régulateur du climat. Or, le développement des activités humaines émettrices de carbone impacte ce rôle de régulation.

Fort de ce constat, l'avis cherche à associer l'ensemble des acteurs et actrices pour permettre de préserver cette richesse et développer une pêche durable, respectueuse de son environnement.

Par ailleurs, la déstabilisation de la biodiversité et des écosystèmes marins met en avant les liens entre pollutions océaniques et enjeux de santé publique. Parmi ceux-ci, figurent notamment les questions relatives à l'impact sanitaire de la dissémination de substances considérées comme perturbateurs endocriniens dans l'environnement et, en particulier, la contamination des ressources halieutiques.

Les consommatrices et consommateurs ont aussi un rôle à jouer qui nécessite de renforcer leur éducation et leur sensibilisation. Cette information doit reposer sur des données scientifiques relayées par les associations de protection de la nature et les pêcheurs eux-mêmes.

Enfin, rappelons que la pêche est l'activité où la mortalité et les accidents du travail sont les plus élevés parce que les conditions de travail y sont difficiles : ainsi la formation des pêcheurs doit à la fois s'appuyer sur des notions de sécurité, de nouvelles techniques et technologies et sur une meilleure connaissance des ressources et des enjeux environnementaux. Par ailleurs, l'accompagnement des pêcheurs indépendants, notamment des jeunes qui s'installent et pratiquant une pêche vertueuse, doit être soutenu.

La pêche durable est un objectif réaliste, qui doit veiller à l'équilibre de ses trois piliers : économique, social et environnemental. La réforme de la Politique commune des pêches, prévue dans un an, devra engager les changements nécessaires pour atteindre cet objectif. L'avis s'inscrit dans cette démarche. Le groupe de la mutualité l'a voté.